

**AVENANT N°2 A LA DECISION N°10/2008  
de nomination du régisseur de la régie de recettes restauration-hébergement**

**LE DIRECTEUR DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE**

**Vu**, le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par le décret n°76-70 du 15 janvier 1976 ;

**Vu**, le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics, modifié par les décrets n°92-1368 du 23 décembre 1992 et 2000-424 du 19 mai 2000 ;

**Vu**, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**Vu**, la décision n°9/2008 portant institution d'une régie de recettes ;

**DECIDE**

**Article 1** : L'article 4 de la décision est modifié comme suit :

Monsieur Pascal JOSSO, adjoint technique 1<sup>ière</sup> classe, est désigné comme suppléant du régisseur.

**Article 2** : Le présent avenant prend effet le 24 janvier 2011.

Rennes, 21 janvier 2011